**LES PUBLICS ELIGIBLES AU PRF : DE QUI PARLE-T-ON ?**

*Version avril 2021*

Le PRF s’adresse à **toute personne de plus de 16 ans, à la recherche d’un emploi inscrite ou non à Pôle emploi et engagée dans une dynamique d’insertion ou de reconversion professionnelle, habitant prioritairement en région Centre-Val de Loire[[1]](#footnote-1)**.

Une attention particulière est portée vers les personnes en situation de handicap, les bénéficiaires du RSA, les séniors, les habitants des Quartiers Politique de la Ville (QPV) ou des Zones Rurales et de Revitalisation (ZRR), les jeunes suivis par la Protection Judiciaire de la Jeunesse ou par les services de l’Aide sociale à l’enfance, ou encore les personnes Bénéficiaires de protection internationale (réfugiés), etc.

**L’offre des Visas libres savoirs s’adresse à tout public, avec une priorité pour les personnes en recherche d’emploi et les salariés fragilisés.**

*A noter que l’inscription préalable à Pôle emploi, si elle est fortement recommandée, n’est plus un préalable nécessaire pour entrer sur une formation financée par la Région et bénéficier de la rémunération afférente si l’action y est agréée.[[2]](#footnote-2)Néanmoins, il est attendu que chaque organisme de formation accompagne les stagiaires dans leur accès aux droits dès lors que ces derniers intègrent la formation.*

**ORIENTATION : DIFFERENTES « PORTES D’ENTREES » AUX FORMATIONS**

Pour les publics éligibles, il existe **différentes modalités d’accès au PRF :**

 L’ensemble des structures membres du Service Public Régional de l’Orientation (SPRO)[[3]](#footnote-3) peut être amené à orienter les personnes en recherche d’emploi vers les actions de formation du PRF.

 Au sein du SPRO figurent les opérateurs du **Conseil en évolution professionnelle (CEP)**\*. A ce titre et pour les publics éligibles, ils assurent la validation du projet de formation préconisée avant l’entrée sur un Parcours Métiers[[4]](#footnote-4).

**Liens utiles :**

* [*http://www.etoile.regioncentre.fr/GIP/site/etoilepro/accueiletoilepro/animation-des-reseaux/cooperation-reseaux/spo-spro*](http://www.etoile.regioncentre.fr/GIP/site/etoilepro/accueiletoilepro/animation-des-reseaux/cooperation-reseaux/spo-spro)
* [*http://www.etoile.regioncentre.fr/GIP/accueiletoile/evoluer/zoom-cep*](http://www.etoile.regioncentre.fr/GIP/accueiletoile/evoluer/zoom-cep)

L’ensemble des acteurs agissant dans le champ de l’insertion et de l’orientation et des organismes accueillant et recevant du public peut concourir à l’accès des personnes en recherche d’emploi sur le PRF (SPIP, PJJ, centres sociaux, SIAE, mairie…)

 Une personne en recherche d’emploi peut tout à fait construire son projet de formation de façon autonome et obtenir l’information par ses propres moyens.

**MOBILISATION DES PUBLICS ELIGIBLES : UNE STRATEGIE PARTENARIALE ET INNOVANTE**

**La Région Centre-Val de Loire souhaite mettre en œuvre une stratégie régionale de l’information et de l’orientation qui soit à la fois, innovante, partenariale et respectueuse des compétences et des spécificités de tous les acteurs engagés dans cette grande ambition. Pour cela :**

**Les organismes de formation sont proactifs dans la connaissance partagée et concrète de l’offre de formation qu’ils déploient au titre de la Région, et favorisent ainsi l’orientation des publics dans leur diversité vers les actions du Programme Régional de Formation en** :

* **Veillant** à actualiser les outils de la suite Zefir (Eos) ainsi que l’outil Kairos pour les informations collectives
* **Innovant** dans la communication sur les formations, le déroulement de la formation pour contribuer à susciter l’appétence à la formation

Ex : formats renouvelés d’information collective, utilisations des réseaux sociaux et des chaînes de plateformes vidéos…

* **Développant** des actions « aller vers » en direction de nouveaux publics cibles à travers des actions « hors les murs »

Ex : investissement de l’espace public, présence sur les marchés, associer les entreprises dans les événements…

**Les acteurs de l’insertion et de l’orientation et en particulier les opérateurs du CEP et les Conseils départementaux, participent pleinement à la mobilisation du public en** :

- **Réalisant** une veille informative sur la programmation via les outils **Etoile** (http://www.etoile.regioncentre.fr/GIP/accueiletoile) et **Ouiform**

- **Participant** régulièrement et autant que possible aux instances de concertation déployées par les Référents territoriaux formation de la Région Centre-Val de Loire (ex : commission de formation) et en nommant des référents d’actions dédiés

**- Informant** les publics accompagnés sur les évolutions (mesures, dispositifs) et modalités d’accès au PRF

Ex : auto-orientation possible, statut de demandeur d’emploi non obligatoire, accessibilité aux mineurs, information sur les aides contribuant à rendre attractive l’entrée en formation (Ex : rémunération, aide au permis, Combo parfait…)

* **Mobilisant** leurs propres outils de communication (site internet, réseaux sociaux…) et en **créant** des actions decommunication innovantes et ciblées

Ex : salons virtuels thématiques, rallyes métiers….

* **Communiquant** et en relayant ces informations auprès de leur propre réseau de partenaires.



1. Cahier des Clauses Techniques de l’Accord-Cadre (CCTAC), PRF 2021-2024, 3.1, page 11 [↑](#footnote-ref-1)
2. CCTAC, PRF 2021-2024, 3.1, p.11 [↑](#footnote-ref-2)
3. En application de la *Loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l’emploi et à la démocratie sociale*, la Région Centre-Val de Loire a déployé le **Service Public Régional de l’Orientation** (SPRO). [↑](#footnote-ref-3)
4. CCTAC, PRF 2021-2024, 3.2, p.12 [↑](#footnote-ref-4)